



La Présidence De la Polynésie française

BUREAU DE LA COMMUNICATION
Communiqué de Presse
Jeudi 21 mai 2020

Organisation des écoles, collèges et lycées publics à compter du 25 mai

Le déconfinement général sur décision du Haut-commissaire de la République et du Président de la Polynésie française est effectif sur l'ensemble de la Polynésie française à compter du jeudi 21 mai 2020. La loi du Pays du 13 juillet 2017 rend l'instruction obligatoire pour tous les enfants de cinq à seize ans en Polynésie française. En conséquence, l'organisation des écoles, collèges et lycées publics, évolue à compter du 25 mai selon les modalités suivantes :

Pour les établissements scolaires des îles du Vent (Tahiti-Moorea-Maiao):

Du lundi 25 mai au vendredi 29 mai 2020, les élèves doivent obligatoirement être scolarisés selon l'organisation qui a été définie par le directeur d'école ou le chef d'établissement (scolarisation alternée en groupe restreint).

A compter du mardi 2 juin 2020, l'ensemble des élèves doivent être scolarisés en respectant les règles d'hygiène renforcées (lavage de main régulier, limitation des contacts directs, nettoyage renforcé des locaux). Les classes de maternelle accueilleront de nouveau les enfants.

Attention, ces mesures ne concernent pas les élèves internes scolarisés dans les îles du Vent qui ne peuvent pas regagner leur établissement d'origine. En effet, les internats ne seront pas ré-ouverts dans les îles du Vent jusqu'à nouvel ordre. Ces élèves continueront de bénéficier de la continuité pédagogique en distanciel.

Pour les écoles et les établissements scolaires hors îles du Vent (îles Sous-le-Vent, Australes, Tuamotu, Gambier et Marquises):

Les écoles, collèges et lycées fonctionneront normalement à compter du 25 mai en respectant les règles d'hygiène renforcées (lavage de main régulier, limitation des contacts directs, nettoyage renforcé des locaux).

En conséquence, les internats des Iles Sous-le-Vent, des archipels des Australes, des Tuamotu, des Gambier et des Marquises vont ré-ouvrir. Le rapatriement (à la charge du Pays) des élèves internes dans un même archipel commencera dans le courant de la semaine prochaine.

Les familles des internes des établissements scolaires hors îles du Vent vont être contactées par les établissements scolaires concernant les modalités de ce rapatriement.

Examens pour les écoles et les établissements scolaires des îles du Vent (Tahiti-Moorea-Maiao):

La ministre de l'Education, de la jeunesse et des sports, Christelle Lehartel, a écrit aux familles pour les inciter à re-scolariser leur enfant en présentiel et les rassurer sur les examens.

Tout est fait en coopération étroite entre la DGEE et l'inspection pédagogique du Vice-rectorat pour que les examens se déroulent dans un contexte d'équité et de bienveillance. Les élèves de première générale et technologique seront informés dans le courant de la semaine prochaine sur les modalités de l'épreuve orale de français.

Les autres épreuves restent annulées et l'obtention des examens se fera en tenant compte des résultats obtenus avant le confinement et du livret scolaire de l'élève.

-0-0-0-0-0-